



TITRE DU DOCUMENT

**Commune de GAN
Bras de délestage du Mercé**

Demande d'Autorisation et Déclaration d'Intérêt Général

RESUME NON TECHNIQUE (R1)

BUREAU D'ETUDES



27 Avenue Marguerite de Navarre
64 230 LESCAR
Tél. : 05 59 77 65 00
Fax : 05 59 77 65 09
contact@hea.fr
www.hea.fr

N° D'AFFAIRE : A21.05.01 – NOVEMBRE 2021

INDICE	DATE	ÉTABLI PAR	VERIFIÉ PAR
A	16/11/2021	B. LAMBLIN	D. GROSERRIN

RESUME NON TECHNIQUE

1. CONTEXTE HYDRAULIQUE GENERAL

Le Neez, cours d'eau affluent du Gave de Pau, connaît des crues débordantes tout le long de son cours, depuis Rébénacq en amont jusqu'à Jurançon en aval.

Si cette situation est ancienne et naturelle, les dernières crues de 1992, 1997, 2007 et 2018 ont rappelé que ces crues génèrent des inondations et des dommages matériels significatifs, touchant particulièrement des habitations et des voies de circulation, en même temps que des impacts humains non négligeables affectant les riverains concernés par ces inondations.

Malgré la mise en place d'un bassin écrêteur en amont de Gan en 2002, la crue de Juillet 2018 a rappelé que le bourg de Gan restait inondable pour les crues exceptionnelles.

Dans ce contexte, le **Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMBGP)** a réalisé une étude hydraulique des crues de ce cours d'eau en 2019 et 2020, qui a permis d'identifier des aménagements susceptibles de réduire les risques d'inondation et les dommages correspondants.

Parmi ceux-ci, le bras de délestage dit « du Mercé » apparaît comme un des aménagements les plus intéressants. Il permet de réduire les risques de débordements du Neez vers le bourg de Gan en rive gauche, en augmentant la capacité d'écoulement de la rive droite non bâtie, entre le pont du Mercé et le seuil de prise d'eau du canal de la Marbrerie.

Le Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau (SMBGP), qui exerce la compétence « Prévention des Inondations » sur le Neez, par délégation de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées dont fait partie la commune de Gan, a donc décidé de réaliser ce bras de délestage.

2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'AMENAGEMENT

Le bras de délestage du Mercé est un fossé long de 350 mètres environ, de 5.0 m de large en pied de talus, de profondeur variable entre 0.5 et 2.0 mètres environ.

Ce fossé sera alimenté uniquement lors des crues importantes du Neez, de plusieurs manières :

- Par le seuil d'alimentation créé en rive droite du Neez à l'aval du pont du Mercé.
- Par débordement par-dessus la berge rive droite du Neez.
- Par la confluence avec le Trébessot, ruisseau affluent du Neez que le bras de délestage traverse.
- Par les débordements provenant de l'amont du pont du Mercé, lors des crues exceptionnelles.

En dehors des périodes de crue, ce fossé sera « à fonds secs », recevant uniquement les eaux pluviales issues des terrains riverains.

La création de ce bras de délestage s'accompagne du nettoyage des berges du lit du Neez sur environ 200 mètres en aval, depuis la sortie du bras de délestage jusqu'au seuil d'alimentation du canal de la Marbrerie.

3. CADRE REGLEMENTAIRE

Compte tenu de ses caractéristiques, cet aménagement entre dans le champ de l'article **R214-1 du Code de l'Environnement**, au titre de la rubrique 3.1.2.0 : « Installations et travaux conduisant à modifier le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau ».

Il est également soumis à une demande de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)**.

Affluent du Gave de Pau, le Neez est inclus dans la **Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 FR7200781 « Gave de Pau »** (cf. Figure 3).

Les rapports joints R2 et R3, ainsi que le présent résumé non technique, constituent les demandes d'Autorisation et de Déclaration d'Intérêt Général répondant à ce cadre réglementaire.

4. INCIDENCES DU BRAS DE DELESTAGE

Les incidences principales du bras de délestage et du nettoyage aval du lit du Neez peuvent être résumées comme suit :

- **Sur le plan hydraulique**, la création du bras de délestage a pour objectif de modifier la répartition des débits de crue du Neez, entre les débits s'écoulant dans le lit mineur et les débordements en rive droite et gauche :
 - Le lit mineur est « délesté » d'une partie de ces débits de crue vers le fossé de délestage dans la zone de loisir du Mercé. Ce fossé agit donc comme un bras secondaire du Neez en crue.
 - Les débordements vers la rive gauche sont donc réduits par la baisse du niveau dans le Neez dû à ce délestage, au droit du bras et en amont immédiat.
 - Cette réduction des débordements est sensible au droit du bras en rive gauche, dans le quartier rues Gaston de Foix/Aliénor d'Aquitaine/Jacques Prévert, mais également sur les terrains proches du canal de la Marbrerie jusqu'à l'île du Neez.
 - Plus en aval, l'ensemble des eaux débordantes du canal et du Neez se rejoignent, et le bras de délestage n'a plus d'effet sensible sur les débordements du Neez.
 - Ces incidences hydrauliques sont très sensibles pour les crues débordantes courantes et exceptionnelles. Les bénéfices attendus sur une longue période (50 ans), en termes de réduction de dommages matériels dus aux inondations, sont estimés très supérieurs aux coûts d'investissements et d'exploitation nécessaires à cet aménagement.
- **Sur le plan environnemental**, les impacts de l'aménagement seront surtout dépendants des modalités de réalisation des travaux. Celles-ci prévoient plusieurs mesures d'évitement ou de réduction pour limiter les risques de dommages à la qualité de l'eau, à la faune et à la flore locales, conformément aux prescriptions de l'écologue ayant analysé le site et le projet.

5. CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

Parmi ces mesures, les principales concernent la période de réalisation des travaux, programmée entre Juin et Octobre 2022, en période d'étiage du Neez et en dehors des périodes sensibles de nidification/reproduction des diverses espèces animales présentes ou potentiellement présentes sur le site.